

Séance publique du 2 mai 2007

Délibération n° 2007-4077

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Vénissieux

objet : **Ilot du Cerisier- Secteur logements - Aménagement des espaces extérieurs - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 avril 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre de la mise en œuvre du grand projet de ville (GPV) des Minguettes à Vénissieux, l'un des éléments forts comprend le renforcement de la centralité et la diversification de l'habitat en application de la délibération du 13 décembre 2004 approuvant la convention avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru).

L'une des opérations, qui sera accompagnée par la réalisation de la ligne T4 du tramway par le Sytral, concerne le secteur du Cerisier. Celui-ci est situé le long de l'avenue Jean Cagne, épine dorsale du plateau des Minguettes, à proximité des secteurs Vénissy et Armstrong qui font également l'objet d'opérations de renouvellement urbain (ORU).

Le secteur du Cerisier n'avait pas été urbanisé jusqu'à présent, seul le cinéma Gérard Philippe y était installé. Il accueillera :

- un programme d'une centaine de logements associant diversité des formes (du collectif à la maison de ville) et mixité sociale (logements sociaux, locatifs du secteur libre et accession). Deux des trois permis de construire sont accordés : l'Opac du Rhône achève la construction de 56 logements, Rhône-Saône habitat a engagé ses travaux en février 2007,

- des équipements publics : le centre Delay (centre de formation dépendant de l'IUFM et du rectorat) dont le permis de construire a été déposé en février 2007 par la commune de Vénissieux et le cinéma Gérard Philippe existant, qui fera l'objet d'une réhabilitation lourde.

Le projet prévoit :

- la création d'une voie de desserte des logements,
- un espace public fortement végétalisé en son centre,
- les stationnements des équipements publics,
- un mail planté qui respecte le tracé actuel des cheminements pour piétons sur le site,
- l'équipement du terrain en réseaux secs et humides,
- des plantations.

Cette opération sera réalisée par la Communauté urbaine avec le concours d'un mandataire, y compris les travaux d'éclairage public et d'espaces verts de compétence communale et a fait l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme pour un montant total de 5 268 362 € en dépenses et 982 536 € en recettes (délibération n° 2006-3428 en date du 12 juin 2006).

Les logements de l'Opac du Rhône seront livrés pour juin 2007 et le chantier du centre de formation Michel Delay devrait démarrer au courant de l'été 2007.

Afin de permettre aux futurs habitants d'emménager dans leurs logements et permettre l'accès au chantier du centre de formation Michel Delay, il est indispensable de réaliser une voirie provisoire ainsi que des allées en revêtement lisse pour les piétons qui accèderont à leurs logements.

Les délais de procédures ne permettent pas de gérer cette situation d'urgence dans le cadre des travaux du mandat. Aussi est-il proposé que ces travaux soient réalisés par la direction de la voirie.

Le coût prévisionnel de l'opération complémentaire est estimé à 70 000 € TTC financés par la Communauté urbaine.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 2 avril 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la réalisation des travaux provisoires de voirie pour la desserte des nouveaux logements dans l'îlot du Cerisier à Vénissieux, pour un coût estimé à 70 000 € TTC.

2° - L'autorisation de programme individualisée le 12 juin 2006 pour l'opération n° 1348 - Vénissieux : grands projet de ville (GPV) - îlot du Cerisier est complétée pour un montant de 70 000 € en dépenses à prévoir en crédits de paiement sur 2007.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,